Cec
FRC
6091

OBSERVATIONS

SUR

LE PROJET DE RÉUNION

DES TROIS SERVICES

DES POSTES AUX LETTRES,

DES

POSTES AUX CHEVAUX

ET

DES MESSAGERIES,

PRÉSENTÉ

PAR M. DE S. VICTOUR.

M JW 11281

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OBSERVATIONS

SUR

LE PROJET DE RÉUNION

DES

Trois Services des Postes aux Lettres, des Postes aux Chevaux et des Messageries, administrés par dix Régisseurs pour le compte du Gouvernement,

PRÉSENTÉ

Au Comité des Finances, par M. de Saint-Victour.

LES propositions de M. de Saint-Victour sont :

1°. Que le transport des lettres soit fait par les Diligences.

2°. Que les mêmes Employés servent aux deux parties, tant dans les Provinces qu'à Paris.

3°. Que les privilèges des Maîtres-de-Poste soient supprimés, ainsi que les gages et gratifications dont ils jouissent.

4°. Que les Maîtres-de-poste soient chargés de la conduite des diligences ; qu'ils conduisent aussi les fourgons, allant au pas, mais la nuit comme le jour, sans arrêter, et qu'à cet effet, ils aient dans chaque relais six ou huit jumens.

5°. Que les relais soient placés de quatre en quatre lieues; la lieue fixée à 2000 toises.

6°. Que le privilège des Messageries soit supprimé.

7° Que l'Intendant des Postes aux chevaux, ainsi que les Inspecteurs et Contrôleurs, n'aient aucune influence ni exercice dans l'exécution de ce plan.

8°. Que le bail des Postes et celui des Messageries soient cassés; qu'ils soient convertis en une Régie pour le compte du Roi, et que l'administration en soit confiée à dix Régisseurs.

9°. Que la restauration et la surveillance des Postes aux chevaux et des Messageries soient confiées aux Etats provinciaux.

Tels sont les changemens que propose M. de Saint-Victour dans l'administration et la manutention des trois services qui intéressent le plus l'Etat, le com-

merce et le public. Il mérite par conséquent la plus sérieuse attention des Représentans de la Nation.

Les motifs qui engagent M. de Saint-Victour sont, suivant son Mémoire.

1°. De procurer aux Maîtres de poste un dédommagement de la privation de leurs privileges & de leurs gages, & il compte qu'ils le trouveront par une plus grande activité de l'emploi de leurs chevaux, en les chargeant de la conduite des diligences & même des fourgons de messageries, & du transport des lettres.

2°. De soulager l'État d'une dépense de 3,050,000 l. tant sur la suppression du bail des Postes, de l'administration & des Administrateurs des Postes, que des privileges & gages des Maîtres de Poste.

Comme M. de Saint-Victour présente pour principal dédommagement, en faveur des Maîtres de Poste, la conduite des diligences, on croit devoir observer que nombre de Maîtres de Poste se sont refusés à cette entreprise; que les diligences ne passent pas généralement par-tout où il y a des Maîtres de Poste, & que ceux qui ne pouroient ou n'auroient pas l'occasion de faire cette conduite; ne participe-

roient en rien au dédommagement de l'abolition des privilèges dont ils jouissoient.

3°. De casser aussi le bail des messageries, & par une Régie générale, de procurer une augmentation de produits de trois millions.

Comme ce seroit une Régie, tous les moyens de pourvoir aux dépenses seroient fournis par le Gouvernement, & sous cette considération le plan de M. de Saint-Victour n'exposeroit pas la sûreté de ces trois services réunis, autant que celui du Sieur Alary, qui en demande le bail général à ses risques péril & fortune, au prix de 1,200,000 l. pour les Messageries & la propriété du service des Postes aux chevaux, et qui offre en outre un million en sus de toutes les offres qui pourroient être faites pour le bail des Postes aux lettres, assurant avoir une compagnie assez solide pour fournir à tous les fonds nécessaires à cette grande et dispendieuse entreprise. M. de Saint-Victour auroit du moins cet avantage sur la Compagnie de M. Alary; que sa fortune et celle de ses Co-Régisseurs ne seroient pas exposées ni compromises; car on ne voit pas dans son projet qu'il offre aucun secours au Gouvernement par une mise de fonds, pour lui procurer les

moyens de rembourser les avances faites par les Administrateurs des Postes, et par les Fermiers des Messageries; de racheter les propriétés de ces deux Administrations, et enfin de les dédommager de la non-jouissance de leurs baux. Si le Gouvernement étoit chargé de satisfaire à ces dépenses, sans le secours des fonds déposés par les Régisseurs, M. de Saint-Victour feroit une proposition bien aggravante pour les Finances de l'Etat, dans les circonstances présentes; et en ajoutant à cette considération, l'incertitude de la réalité des avantages annoncés, et peut-être encore les pertes qui pourroient résulter d'une subversion totale du régime actuel; les conséquences en seront aisément senties par les Représentans de la Nation.

On ne répétera pas les observations que ce plan donne ample matiere à faire; pour le combattre, ce seroit une répétition de celles qui ont été faites sur le projet imprimé de M. Alary, qui, à bien des égards, ne présente de différence que dans l'engagement d'une Ferme générale ou d'une Régie générale.

A PARIS. De l'Imprimerie de PRAULT, Imprimeur du Roi, Quai des Augustins.